



ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

http://aappma-albert.wifeo.com/ (http://aappma-albert.wifeo.com/)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 12 kms
- L'Ancre

Etangs : 4.5 hectares
- Etang du vélodrome
- Nouvel étang

Membres du bureau

Président

FROIDURE Laurent

Vice-Président

CARON Jacky

Trésorier

COGNET Didier

Secrétaire

COGNET Didier

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Toilettes
- Ponton personne mobilité réduite

Présentation

L'association de pêche d'Albert dispose du droit de pêche sur "les étangs du Vélodrome", ainsi que sur la rivière Ancre, classée en première catégorie piscicole.

Vous trouverez un camping à proximité immédiate de ces parcours de pêche. A signaler que le site des étangs a été aménagé et permet d'offrir une promenade aux accompagnateurs.

L'association propose tous les types de pêche : pêche aux blancs, pêche aux carnassiers, pêche à la truite, pêche à carpe et pêche à carpe de nuit.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	110.00€	91.00€	26.00€	40.00€	7.00€	14.00€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Alevinage Grand marais et chemin de Hem OUTREBOIS	offert	-	-	-	-	-	-
Option barque hebdomadaire	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Etang à truites	offert	-	-	-	-	-	-
Carpodrome	offert	-	-	-	-	-	-
Etang "Gros poissons, carpodrome"	offert	-	-	-	-	-	-
Etang du Moulin à Raisne Truite	offert	-	-	-	-	-	-
Etang n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Etang Float-tube n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Float-tube	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Réservoir truite Conty (Hiver no-kill)	offert	-	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Bricomarché - Mr Godefroy - 37, du 11 novembre - 80300 Albert - 03-22-74-69-25

Règlement

De l'ouverture à la fin du mois de juin : les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).

Les lâchers de truites seront indiqués par affichage sur les panneaux d'informations aux étangs.



ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours







Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang



Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 2.69 Ha





Type(s) de pêche :

-  Pêche aux blancs
-  Pêche aux carnassiers
-  Pêche à la carpe de jour
-  Pêche à la carpe de nuit

Services :

-  Toilettes
-  Ponton personne mobilité réduite



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Brochet et sandre : les samedis, dimanches et jours fériés

2 prises par jour de pêche autorisée et à 2 lignes dont deux aux carnassiers

Pour la pêche au vif, l'hameçon simple est obligatoire

En cas de repoissonnement ou de manifestation, les dates de fermeture seront affichées aux étangs.

Règlement carpe de jour:

- **Remise à l'eau obligatoire et immédiate des carpes** dans les deux étangs de la société (quelque soit leur taille).
- La pêche se fera avec **un hameçon simple**.
- **Tapis de réception** (grand et épais), **épuisette** (ouverture minimum 1m) et **sac de pesée sont obligatoires**.
- **Pas de ligne sur la berge opposée**.

Des réunions de bureau sont effectuées, celles-ci sont ouvertes à tous et ont lieu au local de l'école de pêche (situé à côté du camping municipal).

Les dates et horaires sont affichés sur les panneaux aux étangs.

Taille de capture : sandre : 50 cm brochet : 60 cm

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 octobre -> 31 décembre

• Spécificité

brochet et sandre : les samedis, dimanches et jours fériés

• Poissons présents :

Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour, Pêche à la carpe de nuit, Pêche au coup et à l'anglaise, Pêche au mort manie, Pêche au vif, Pêche en batterie



ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 4.78 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services :

- Toilettes
- Ponton personne mobilité réduite



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Brochet : tous les jours du 1er au 31 janvier et du 1er mai au 31 décembre.

2 prises par jour de pêche autorisée et à 2 lignes dont deux aux carnassiers

Pour la pêche au vif, l'hameçon simple est obligatoire

En cas de repoissonnement ou de manifestation, les dates de fermeture seront affichées aux étangs.

Règlement carpe de jour:

- **Remise à l'eau obligatoire et immédiate des carpes** dans les deux étangs de la société (quelque soit leur taille).
- La pêche se fera avec **un hameçon simple**.
- **Tapis de réception** (grand et épais), **épuisette** (ouverture minimum 1m) et **sac de pesée sont obligatoires**.
- **Pas de ligne sur la berge opposée**.

Des réunions de bureau sont effectuées, celles-ci sont ouvertes à tous et ont lieu au local de l'école de pêche (situé à côté du camping municipal).

Les dates et horaires sont affichés sur les panneaux aux étangs.

Taille de capture : sandre : 50 cm brochet : 60 cm

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Spécificité

brochet : tous les jours du 1er au 25 janvier et du 1er mai au 31 décembre.

• Options

Option carpe de nuit :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

• Poissons présents :

Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière


Catégorie : 1ère catégorie

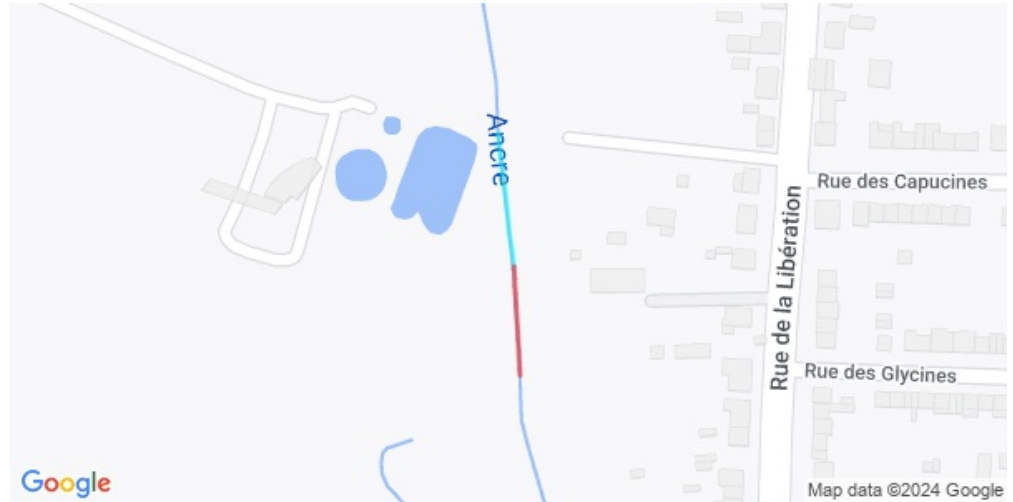
Berge :





- Gauche et Droite
- Droite

Linéaire : 0.1 km

Type(s) de pêche :

 Pêche aux salmonidés



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

De l'ouverture le 12 mars au 30 juin: les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).

Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1ère catégorie -> Fermeture 1 ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au mort mané , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> / (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière


Catégorie : 1ère catégorie

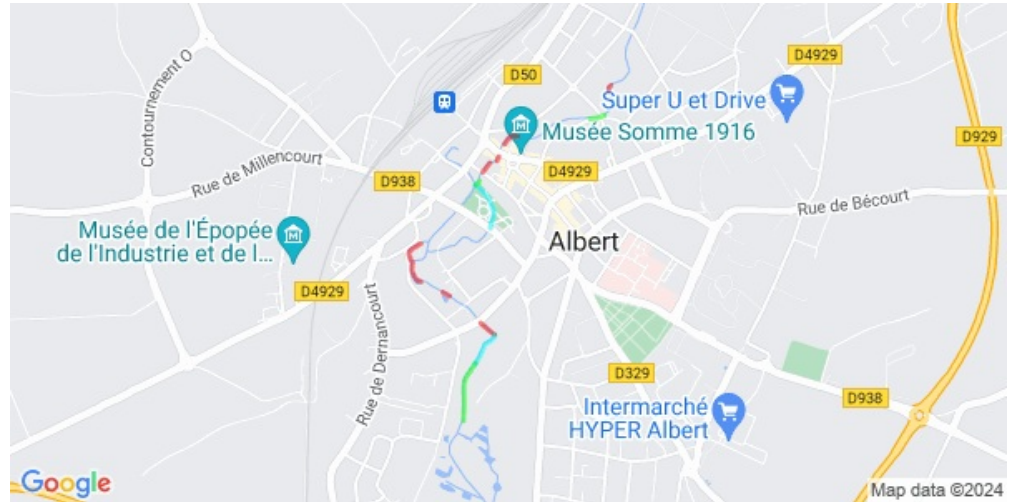
Berge :





- Droite
- Droite
- Droite
- Gauche et Droite
- Droite
- Droite
- Droite
- Gauche
- Gauche
- Droite
- Gauche et Droite
- Gauche

Linéaire : 1.0 km

Type(s) de pêche :

-  Pêche aux salmonidés



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

De l'ouverture le 12 mars au 30 juin : les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).

Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

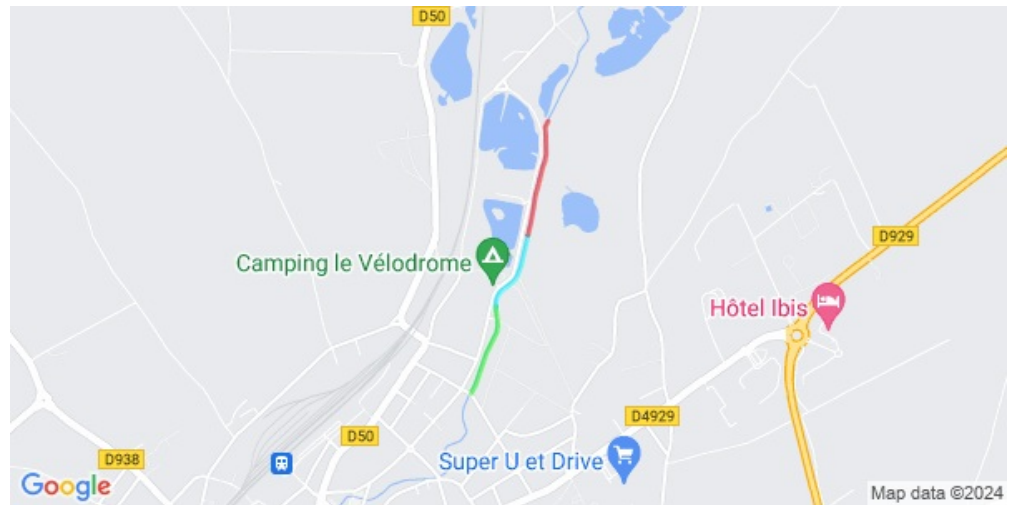
Berge :

- Gauche
- Gauche et Droite
- Droite

Linéaire : 1.1 km

Type(s) de pêche :

Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

De l'ouverture le 12 mars au 30 juin: les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).

Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ière catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière


Catégorie : 1ère catégorie

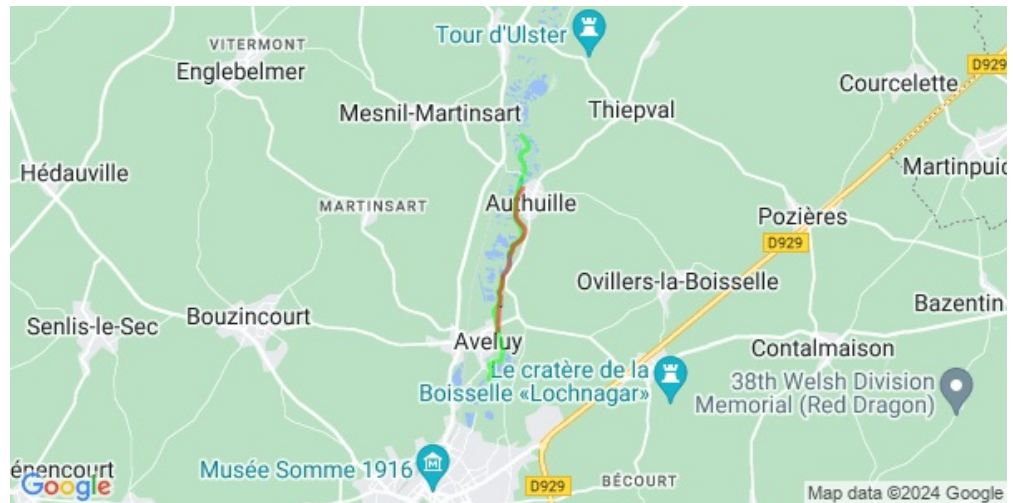
Berge :





- Gauche
- Gauche et Droite
- Gauche
- Gauche et Droite
- Gauche
- Droite

Linéaire : 6.3 km

Type(s) de pêche :

 Pêche aux salmonidés



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

De l'ouverture le 12 mars au 30 juin: les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).

Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers